

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Commande

Toute commande vaut acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de vente et de la proposition commerciale. Toute commande n'est prise en compte par GENY Carrières qu'à réception du contrat dûment daté, signé et avec le cachet. En aucun cas une option ne pourra être considérée comme une commande définitive.

Prix et facturation

Les tarifs sont indiqués HT et sont majorés du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation. Le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation. Nos factures sont émises au plus tard à l'issue de la prestation.

Conditions de règlement

Nos formations sont payables à 30 jours date de facture et sans escompte, par virement ou chèque à l'ordre de GENY Carrières. En cas de non-paiement d'une facture arrivée à échéance et relancée selon notre procédure interne, GENY Carrières se réserve le droit de suspendre les prestations en cours.

Prise en charge totale ou partielle par un OPCA

Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de la formation pour laquelle il inscrit un salarié. GENY Carrières accepte la subrogation totale ou partielle par un organisme collecteur (OPCA) ; Il appartient au Client de le mentionner sur le bulletin d'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le Client s'acquittera du solde du coût de la formation.

Le Client est responsable à 100 % de la facture et doit s'assurer préalablement à la formation de sa prise en charge. Il revient également au Client de suivre le dossier et de s'assurer que le règlement s'effectue dans les délais. Dans les cas contraires, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation et annexes. Cette facture devient exigible sans délai et sans mise en demeure préalable.

Pénalités de retard

Les pénalités applicables sont celles indiquées sur les factures et suivent la réglementation en vigueur (article L.441-6 du code de commerce).

Annulation, Abandon ou report

En cas de modification unilatérale par l'une des parties de l'un des éléments fixés au contrat, l'autre partie se réserve le droit de mettre fin au contrat sans indemnité. Le délai étant, toutefois, limité à 15 jours ouvrables avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée dans le contrat.

Du fait de GENY Carrières. Si GENY Carrières se voit contraint d'annuler une prestation pour des raisons de force majeure, GENY Carrières s'engage à proposer une nouvelle prestation dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de GENY Carrières.

Du fait du Client En cas d'annulation, quel qu'en soit le motif à l'exception d'un cas de force majeure, GENY Carrières facturera les sommes qu'il aura dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation ; GENY Carrières se réserve ainsi le droit de facturer directement au Client des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation :

- Plus de 31 jours ouvrables avant la prestation : aucune pénalité ne sera appliquée
- De 30 à 15 jours ouvrables avant la prestation : 50 % de la commande
- De 14 à 06 jours ouvrables avant la prestation : 90 % de la commande
- De 05 jours ouvrables avant la prestation et après le démarrage de la prestation : 100 % de la commande

Les frais de préparation ou d'organisation, prévus et engagés, seront facturés. Toute annulation ou changement doit nous parvenir par écrit. C'est la date de réception de l'annulation écrite qui fait foi.